

*Jean Billon*

Conseil Juridique en Droit Social et Droit des Affaires

**BILLON Conseil et Services**

5, rue Louis Notari  
MC 98000 MONACO

Tél : + 377 93 25 08 88 Fax : + 377 93 50 06 40

E-mail : [billon-bcs@monaco.mc](mailto:billon-bcs@monaco.mc)

Site Internet : [www.billon-conseil.com](http://www.billon-conseil.com)

*Textes et  
jurisprudences 2011  
inclus*

**REFONTE DU PROGRAMME  
SUR CINQ JOURNÉES**  
POUR UNE MEILLEURE COUVERTURE DES THÈMES  
ET RESPECT DES HORAIRES !

**Cycle 2012 de  
CINQ  
JOURNÉES D'ETUDE  
sur  
LE DROIT DU TRAVAIL  
A MONACO**

A l'intention de toutes  
les entreprises de la Principauté

Présentation expliquée et commentée de la réglementation Monégasque, à la lumière de la jurisprudence la plus récente, en matière de Droit du Travail en Principauté de Monaco.

**OBJECTIF GENERAL**

Mettre en évidence les spécificités du droit du travail à Monaco au moyen de :

- La présentation des textes essentiels, légaux et réglementaires ainsi que de la jurisprudence.
- Le dialogue continu entre l'animateur et les participants sur leurs propres expériences et les difficultés rencontrées.

Un document complet est remis à chaque participant

Lieu des journées d'études 2012 :

**Hôtel FAIRMONT Monte-Carlo,  
2 Avenue des Spélugues, MONACO**

Le prix de la journée comprend le déjeuner pris en commun

**MODULE 1**  
**MODULE DOUBLE 1 et 2 (MODULES ATTACHES)**  
**LE CONTRAT DE TRAVAIL : FORMATION ET CLAUSES**  
**MARDI 20 MARS 2012**

8 H 30 TOUR DE TABLE, PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS ET EXPRESSION DE LEURS ATTENTES

**LE PRINCIPE CONSTITUTIONNEL DE LIBERTE DU TRAVAIL**

L'article 25 de la Constitution

**LE CONTROLE DE L'EMPLOI**

Les priorités à l'emploi  
Le permis de travail et preuve du contrat de travail  
L'offre d'emploi  
Les demandes d'autorisation d'embauchage  
Mesures destinées à favoriser l'emploi

**PROMOTION INTERNE OU RECRUTEMENT EXTERIEUR**

**L'ACCUEIL DE STAGIAIRES ( Conventions avec Ecoles et Universités)**

**LA DEFINITION DU CONTRAT DE TRAVAIL**

Conditions pour sa formation  
Cumul mandat administrateur et contrat de travail  
Le Gérant de la S.A.R.L.

**LES TYPES DE CONTRATS DE TRAVAIL**

Contrat à durée indéterminée  
Contrat à durée déterminée  
Les emplois saisonniers ou intermittents, l'intérim  
Rupture anticipée du contrat à durée déterminée  
Le non renouvellement d'un contrat à durée déterminée

**LES REGLES COMMUNES AUX DEUX TYPES DE CONTRATS DE TRAVAIL**

La période d'essai  
Le renouvellement des CDD

**LE CLASSEMENT DES EMPLOIS**

Le classement statistique de l'entreprise ou de l'Etablissement (IMSEE)  
La classification des emplois  
La nécessité de ce classement au regard des obligations d'équité en matière de rémunération  
La commission de classement

**LES CLAUSES PARTICULIERES DANS LE CONTRAT DE TRAVAIL**

Clause de non concurrence  
Conventions particulières (débit formation, etc...)  
Clause de résultat ou économique  
Clause de mobilité  
Clause d'indemnité conventionnelle de rupture  
Loi applicable et compétence juridictionnelle  
L'importance du lieu d'exécution du contrat de travail

**LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

La référence à une convention collective monégasque.

**L'ACCUEIL DE SALARIES DETACHES ( Les conventions internationales)**

**EMPLOI HORS DE MONACO ET DETACHEMENT**

18 H 00 FIN DE LA JOURNÉE (HORAIRE IMPÉRATIF)

**MODULE 2**  
**MODULE DOUBLE 1 et 2 (MODULES ATTACHES)**  
**LE CONTRAT DE TRAVAIL : LA SUBORDINATION,**  
**REGLEMENT INTERIEUR ET DISCIPLINE**  
**EXECUTION, REMUNERATION**  
**MARDI 27 MARS 2012**

8 H 30 TOUR DE TABLE, PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS ET EXPRESSION DE LEURS ATTENTES

**LA CONTINUITE AVEC DES EMPLOYEURS SUCCESSIFS (Art. 15 de la Loi n° 729)**

Cession d'entreprise, transformation, etc.

Le transfert de droit des contrats de travail, les exceptions et les limites

**LE PRINCIPE DE LA SUBORDINATION**

Un élément indispensable : le contrat de travail

Les conditions d'exercice du pouvoir patronal

Les limites du pouvoir patronal

**LE REGLEMENT INTERIEUR**

La nécessité d'édicter un règlement intérieur

Le contenu du règlement intérieur

Les emplois à risques et le contrôle de l'employeur

Le contrôle préalable du règlement intérieur

Attributions et pouvoirs de l'Inspecteur du Travail

Formalités après visa de l'Inspecteur du Travail

**LA DISCIPLINE ET LES SANCTIONS**

Qui peut prononcer des sanctions

La hiérarchie des sanctions et leur contrôle

Le catalogue des sanctions

Sanctions et conventions collectives

Les règles de non cumul

Les personnels protégés et les sanctions

Les mesures conservatoires

**LA DUREE DU TRAVAIL**

La loi sur la durée du travail

Travail effectif, (définition, notion d'astreinte)

Jours ouvrables

Les équivalences

Les heures supplémentaires

Travail de nuit, travail posté

Contrat de travail à temps partiel

Repos hebdomadaire

**LE SALAIRE**

Définition du salaire

La loi sur les salaires minima (La jurisprudence de la Cour de Révision du 14 Octobre 2011)

La notion de SMIC

L'indemnité monégasque de 5 %

Égalité des salaires, à travail égal

La saisie-arrêt sur salaire

**LES CHARGES SOCIALES**

Cotisations sociales

Assiette de calcul des cotisations

Régimes des cotisations aux Caisses Monégasques et aux Caisses appliquant les règles françaises

Remboursements de frais et frais forfaitaires

18 H 00 FIN DE LA JOURNÉE (HORAIRE IMPÉRATIF)

## **MODULE 3**

### **LES DROITS INDIVIDUELS DU SALARIE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL LES SUSPENSIONS DU CONTRAT CONGÉS PAYÉS, JOURS FÉRIÉS INAPTITUDE ET RECLASSEMENT**

**MARDI 3 AVRIL 2012**

**8 H 30 TOUR DE TABLE, PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS ET EXPRESSION DE LEURS ATTENTES**

#### **LES DROITS ET OBLIGATIONS INDIVIDUELS**

- Vie privée, secret des correspondances
- Secret professionnel
- La loi réglementant les traitements d'informations nominatives

#### **LA SANTÉ AU TRAVAIL**

- Les règles générales d'Hygiène et Sécurité
- Le tabagisme
- Le contrôle de l'alcoolisme

#### **COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**

#### **LA MÉDECINE DU TRAVAIL**

- Visite d'aptitude à l'emploi
- Visites de reprise après absence
- Le médecin du travail et l'entreprise

#### **L'INAPTITUDE DU SALARIE**

- Conditions de reclassement / adaptation du poste, alternative à la rupture du contrat (la rupture est traitée en module 5)

#### **LES CONGÉS PAYÉS**

- Ouverture du droit à congés
- Acquisition
- Les congés légaux spéciaux
- Les modalités de la prise de congés payés
- La prise de congés acquis
- Congés supplémentaires
- Congés des mères de famille
- Les règles de non-report

#### **CALCUL DE L'INDEMNITÉ DE CONGÉS PAYÉS**

- Maintien de salaire
- Ou assiette de calcul du 10<sup>ème</sup>
- Éléments exclus du calcul du 1/10ème

#### **LES JOURS FÉRIÉS**

- La loi en vigueur, dérogations et effet sur salaire
- Les jours fériés conventionnels

#### **LES SUSPENSIONS INDIVIDUELLES DU CONTRAT**

- Événements personnels
- Garde d'enfants malades
- Maladie, accident et effets sur les congés
- Accident du travail

#### **CONGÉ DE MATERNITÉ**

#### **CONGÉ DE PATERNITÉ**

**18 H 00 FIN DE LA JOURNÉE (HORAIRE IMPÉRATIF)**

## MODULE 4

### L'INTERVENTION DE L'ADMINISTRATION LA REPRESENTATION DES SALARIES, LE DROIT SYNDICAL LES CONVENTIONS COLLECTIVES, LICENCIEMENTS NON PERSONNELS ET COLLECTIFS MARDI 10 AVRIL 2012

8 H 30 TOUR DE TABLE, PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS ET EXPRESSION DE LEURS ATTENTES

#### LE DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

#### L'INTERVENTION DE L'ADMINISTRATION DANS LES RAPPORTS SOCIAUX

- Direction du Travail, Inspection du Travail, Service de l'Emploi
- Les pouvoirs de l'Administration (contrôle, sanctions)
- Les recours hiérarchiques possibles
- Les conséquences particulières des commissions présidées par l'Inspecteur du Travail

#### LES CONVENTIONS COLLECTIVES

- Définition de la convention collective
- Absence d'effet, à Monaco, des conventions françaises, hors les classifications

#### LA REPRESENTATION DES SALARIES DANS L'ENTREPRISE

##### LA REPRESENTATION ELUE

- Les élections des Délégués du Personnel, Le calcul des effectifs
- Organisation pratique des élections
- Recours et contestations en matière électorale
- Démission d'un Délégué du Personnel
- Les fonctions des Délégués du Personnel et Accomplissement de la mission des Délégués du Personnel
- Le formalisme des revendications
- La protection des Délégués du Personnel

##### LA REPRESENTATION DESIGNEE

- Droit syndical dans l'entreprise
- Les conditions de désignation des Délégués Syndicaux
- La protection des Délégués Syndicaux

#### LES SYNDICATS DE SALARIES

- Les Syndicats de salariés, constitution, statuts, objet

#### FEDERATIONS DE SYNDICATS

- Constitution, forme, objet - l'Union des Syndicats
- La protection du Droit syndical

#### SYNDICATS PATRONAUX

- Syndicats et Fédération des syndicats patronaux

#### FONDS SOCIAL

- Attributions et fonctionnement

#### LES CONFLITS COLLECTIFS

- Le droit de grève et la liberté du travail
- Notions de grève licite et grève illicite, conséquences

#### LA LOI SUR L'ARBITRAGE DES CONFLITS COLLECTIFS

- Qui peut déclencher une procédure d'arbitrage
- Les limites du pouvoir des arbitres

#### LICENCIEMENT POUR CAUSE NON PERSONNELLE

- Le motif économique ou restructuration.

#### LICENCIEMENT COLLECTIF (cause économique)

- Définition du caractère collectif
- Procédure et dialogue avec les Délégués du Personnel
- La loi sur les priorités d'embauchage et d'ordre des débauchages
- Les références jurisprudentielles

18 H 00 FIN DE LA JOURNÉE (HORAIRE IMPÉRATIF)

**MODULE 5**  
**RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL**  
**CAUSES PERSONNELLES, PREAVIS, INDEMNISATION,**  
**LITIGES, TRANSACTIONS, SUITES JUDICIAIRES**  
**MARDI 17 AVRIL 2012**

**8 H 30 TOUR DE TABLE, PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS ET EXPRESSION DE LEURS ATTENTES**

**LES RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL**

La loi sur les Contrats (Code Civil) et les nécessaires aménagements du droit de rompre

**LA DEMISSION**

Forme et absence d'équivoque  
Préavis quand le salarié démissionne

**RESOLUTION JUDICIAIRE DU CONTRAT**

Le caractère synallagmatique du contrat de travail

**LICENCIEMENT POUR CAUSE D'INAPTITUDE**

Indemnité de Préavis ou Préavis  
Indemnité applicable

**LICENCIEMENT, SANCTION DISCIPLINAIRE**

Faute ou mauvaise exécution du contrat de travail  
La faute grave : conditions et conséquences

**LICENCIEMENT POUR CAUSE PERSONNELLE**

L'article 6 de la loi n° 729 du 16 Mars 1963  
L'Arrêt de la Cour de Révision du 4 Mars 1998  
L'Arrêt de la Cour de Révision du 9 Mai 2003  
Les évolutions jurisprudentielles actualisées

Le formalisme et la notification du licenciement  
Les salariés protégés  
Parents d'enfant malade

**LA RUPTURE DU FAIT DE L'EMPLOYEUR**

Délai congé et préavis  
Le droit à indemnités de rupture (créance)  
La motivation de la rupture et conséquences sur les indemnités  
La maladie, cause de rupture du contrat de travail

**CALCUL DES INDEMNITES**

Les indemnités fixées par la loi, effet de la loi française sur les indemnités de rupture  
L'indemnité contractuelle de congédiement  
Les réparations (Dommages-Intérêts)

**RECU POUR SOLDE DE TOUT COMPTE**

Formalisme et forclusion, certificat de travail

**L'INDEMNISATION CHOMAGE**

Attestation POLE EMPLOI et calcul des droits  
Effets sur les retraites et la couverture sociale

**LITIGES NES DE LA RUPTURE ET REGLEMENT**

La transaction  
Le fondement juridique du contrat transactionnel  
Les conditions de validité (loi et jurisprudence)

**TRIBUNAL DU TRAVAIL**

Les règles de la compétence  
Le recours à des juridictions étrangères  
Validité des jugements étrangers  
Fonctionnement : conciliation ou jugement  
Les règles de la compétence  
Voies d'Appel et de Révision (Cassation)

**18 H 00 FIN DE LA JOURNÉE (HORAIRE IMPÉRATIF)**

# Jean Billon

## Conseil Juridique

Conseil Juridique en Droit Social et Droit des Affaires, Conseil d'entreprises depuis 1987, animateur du Cabinet **BILLON Conseil & Services**, **Jean Billon**, Maîtrise en Droit et diplômé de l'Institut de Contrôle de gestion (I.C.G.), après une carrière professionnelle de 15 années dans les Ressources Humaines, Directeur de Personnel en Industrie pendant 7 ans, puis Directeur Administratif en secteur tertiaire, met à la disposition de toutes les entreprises et des commerces de Monaco l'expérience qu'il a acquise au sein de grands groupes internationaux, complétée par plus de vingt ans de pratique en Cabinet Conseil.

Membre de la Chambre Monégasque des Experts, observateur constant de la Jurisprudence Monégasque, il connaît bien la Principauté et ses spécificités, tout en ayant une bonne pratique de la réglementation Française, notamment en droit du travail.

Des services adaptés aux besoins des entreprises :

**Consultations sur rendez-vous**

**Contrats d'abonnement « consultations par téléphone, fax ou e-mail »**

**Traitement de Paies (Monaco et France)**

Des prestations de Conseil Juridique :

Statuts des Sociétés commerciales et Civiles,

Formalités, Tenue des registres

Assistance en négociations sociales et commerciales

Rédaction de contrats et d'actes sous seings privés

Gestion du Personnel et des Ressources Humaines

### Le Cabinet **BILLON Conseil & Services**,

Juristes Collaboratrices :

**Cindy AUBERGER**, Master 2, Droit économique et des affaires  
c.auberger-bcs@monaco.mc

**Sandra CZARNEKI**, Master 2, Droit économique et des affaires  
s.czarneki-bcs@monaco.mc

**Karène JEBRI**, Master 2, Droit Privé, option Droit Social  
k.jebri-bcs@monaco.mc

Secrétariat, Accueil et Administration :  
**Céline CASTRONOVO**  
celine-bcs@monaco.mc

Assistante Administrations Judiciaires :  
**Sylvie GRIGIONI**  
sylvie-bcs@monaco.mc

Traitement des paies : **Yolande IVARS**  
yolandeg-bcs@monaco.mc

Découpez ce bulletin ou photocopiez-le pour nous le faire parvenir

# BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner, avec votre règlement  
au plus tard 6 jours avant la date du module choisi.

## CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION AUX JOURNEES D'ETUDE

- \* Seuls les bulletins accompagnés du règlement seront enregistrés. (Chèque à l'ordre de BILLON Conseil et Services)
  - Les inscriptions sont prises, dans la limite des places disponibles, par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription.
  - \* Une facture de régularisation vous sera adressée avec la convocation.
  - \* Si le nombre de participants est insuffisant, nous nous réservons le droit de proposer une autre date, ou de vous rembourser.
  - En cas d'annulation du fait du participant :
    - Plus de 10 jours avant : remboursement, moins 120,00 Euros TTC pour frais.
    - Moins de 10 jours avant : remboursement de 40 % de la somme versée en excès, après rectification du prix des autres journées, le cas échéant, en cas de paiement pour le cycle complet.
    - Absent à la journée : Envoi du document préparé pour la journée.
- Nous regrettons de ne pouvoir rembourser les frais d'inscription.  
Remboursement intégral en cas d'annulation du fait de BILLON CONSEIL & SERVICES.  
Renseignements : **BILLON CONSEIL ET SERVICES** : + 377 93.25.08.88 Fax + 377 93.50.06.40 e-mail : celine-bcs@monaco.mc

MONTANT DES INSCRIPTIONS 2012				Rappels Montants H.T. 2011 (pour information)	
		€	moyenne/jour	H.T. 2011	moyenne/jour
UNE JOURNEE	H.T.	700,00		630	630
	T.T.C.	837,20 €			
FORFAIT 1 & 2	H.T.	1 200,00	600	1160	580
	T.T.C.	1 435,20 €			
FORFAIT 5 jours	H.T.	2 580,00	516	2200	550
	T.T.C.	3 085,68 €			

**La même entreprise peut inscrire des collaborateurs différents pour chaque module**  
**Pour un second inscrit de votre entreprise au même module, merci d'utiliser un autre bulletin d'inscription.**

Le prix de la journée comprend le déjeuner pris en commun

VOTRE ENTREPRISE : .....

Adresse .....

Domaine d'activité .....

Nom du Responsable à contacter éventuellement : .....

Numéro de téléphone : ..... E-mail : .....

N° de commande interne : ..... (si elle doit être mentionnée sur la facture)

MODULE	CONTENU	DATE	NOM DU PARTICIPANT	PRENOM	e-mail
1	CONTRAT DE TRAVAIL, FORMATION ET CLAUSES ...	20 mars 2012			tél :
2	CONTRAT DE TRAVAIL, EXECUTION, REMUNERATION ...	27 mars 2012			tél :
3	DROITS DU SALARIE, CONGES, FERIES...	3 avril 2012			tél :
4	REPRESENTATION DES SALARIES, CONVENTIONS COLLECTIVES ...	10 avril 2012			tél :
5	RUPTURES DU CONTRAT, CONTENTIEUX...	17 avril 2012			tél :